



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
15 septembre 2017  
Français  
Original : français

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2017**

12-15 septembre 2017

Point 9 de l'ordre du jour

#### Projet de décision présenté au Conseil d'administration

#### Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2015/10 et accueille favorablement l'examen critique par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et son Rapport final, notamment les principales conclusions, recommandations et mesures proposées;
2. *Salue* les mesures récemment prises par l'UNICEF pour renforcer sa fonction d'évaluation mais note avec préoccupation que, lors de l'examen critique par les pairs, celle-ci a obtenu des mentions indiquant un degré de satisfaction faible à passable pour les trois principes fondamentaux que sont l'indépendance, la crédibilité et l'utilité;
3. *Salue également* la décision de l'UNICEF de mettre au point une nouvelle politique d'évaluation comprenant des mesures visant à renforcer ces principes fondamentaux et, rappelant la décision 2017/9 dans laquelle il a demandé un renforcement de l'harmonisation entre les organismes des Nations Unies, salue la volonté du Fonds d'allouer au moins 1 % de ses ressources à l'évaluation;
4. *Prend note* de l'évaluation de l'action menée par l'UNICEF face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014-2015, notamment des principales constatations et des conclusions et recommandations;
5. *Salue* la volonté de l'UNICEF de mettre en œuvre des mesures propres à renforcer ses fonctions principales et ses méthodes de programmation afin de mieux se préparer aux urgences sanitaires et de mieux y faire face, notamment pour ce qui est des conséquences indirectes et de ce qui touche particulièrement les enfants, et de faire rapport à ce sujet.

